

# La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 12, n. 4

MONTRÉAL

Avril 1954

## SOMMAIRE

### CONGRÈS RELIGIEUX CANADIEN

**Secrétariat Général** Sujets qui seront traités..... 98

### SPIRITUALITÉ

**Bruno Hagspiel** Les souffrances du Christ, modèle  
de charité..... 106

### BIBLIOGRAPHIE

**Florent Sylvestre** Retour à Dieu..... 111  
**Félix-J. Surette** Le Corps humain..... 113

### HISTOIRE

**C.C.C.** L'Église dans le monde en 1953.. 115  
**Paschal Kinzel** L'État d'Israël ..... 118

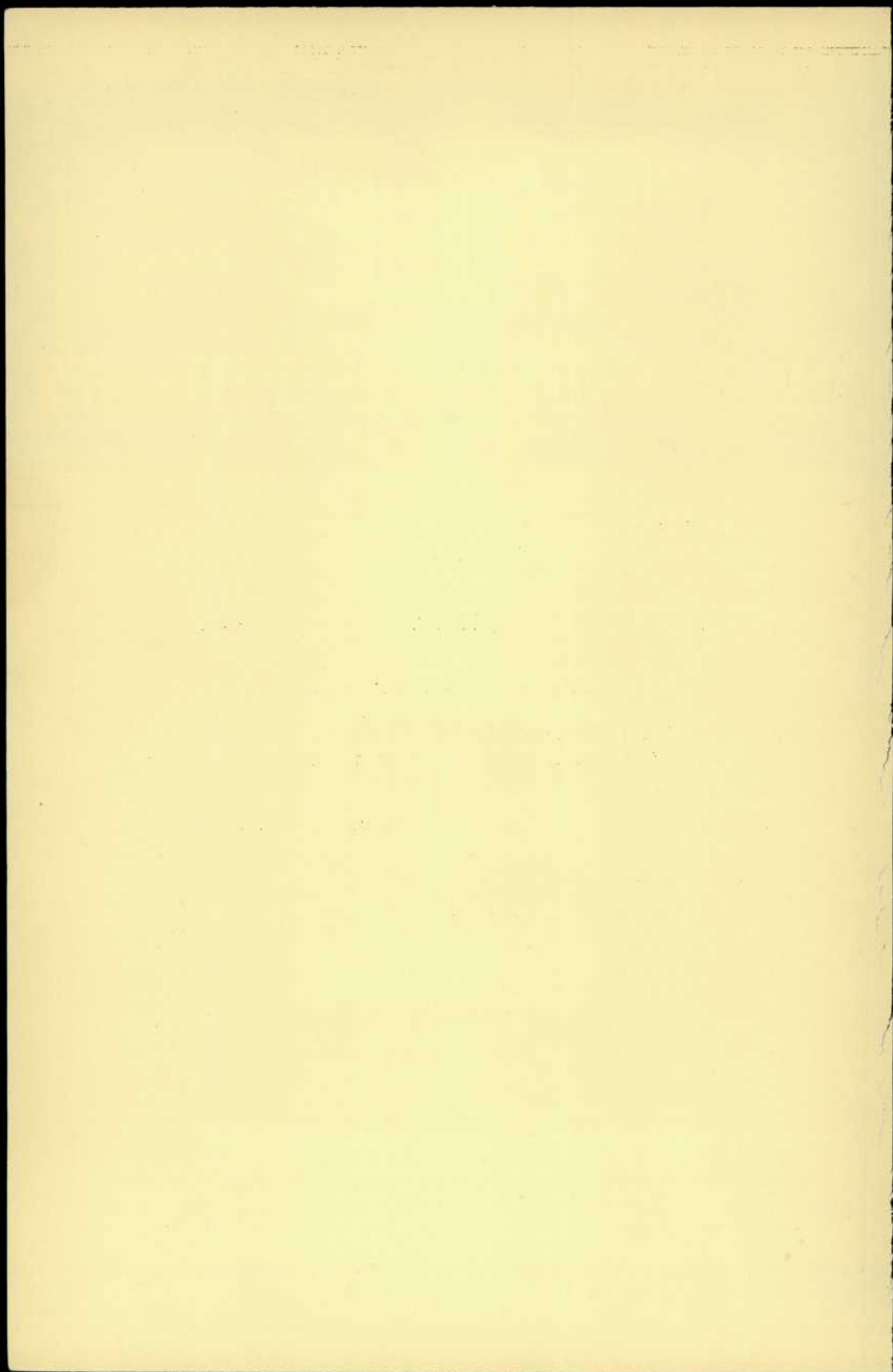
### CONSULTATIONS — COMMUNIQUÉS — COMPTES RENDUS

### LES LIVRES — ACCUSÉS DE RÉCEPTION

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL 1  
CANADA



# LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 12, n. 4

MONTRÉAL

Avril 1954

## ARTICLES

SECRÉTARIAT G. du C.R.C. — Sujets qui seront traités . . .	98
BRUNO HAGSPIEL — Les Souffrances du Christ, modèle de charité . . . . .	106
FLORENT SYLVESTRE — Le Retour à Dieu . . . . .	111
FÉLIX-J. SURETTE — Le Corps humain . . . . .	113
C.C.C. — L'Église dans le monde en 1953 . . . . .	115
PASCAL KINZEL — L'État d'Israël . . . . .	118

## INFORMATION

Le Canada catholique . . . . .	121
Sanctuaire au champ des pasteurs . . . . .	121
Le T.R.P. Guy Brisebois à la curie romaine . . . . .	122
Journées mariales au grand séminaire d'Halifax . . . . .	122

## CONSULTATIONS

27. Dispense de l'oraison pour une religieuse faible ? . . . . .	123
28. Nécessité du capital stable . . . . .	123
29. Une maison peut-elle avoir un capital stable ? . . . . .	123
30. Une maison hypothéquée est-elle un capital stable ? . . . . .	124
31. Contributions d'une province à la caisse générale . . . . .	124
32. Une novice peut-elle donner des aumônes ? . . . . .	124
33. Les biens administrés par un institut peuvent-ils être mêlés aux biens de l'institut ? . . . . .	125
34. Est-ce le tiers des surplus qu'il faut remettre ? . . . . .	125
35. Dispense de la dot peut-elle être demandée seulement à la veille des vœux ? . . . . .	125
36. A quel ordinaire demander la dispense de la dot ? . . . . .	125
37. Quel est le rôle de la supérieure dans le jeûne des religieuses ? . . . . .	126
38. Une lumière électrique à l'intérieur du baldaquin . . . . .	126
39. Pour réparer un dommage causé une religieuse doit-elle se diffamer ? . . . . .	127
40. De bonne foi une novice a renoncé à ses biens; que doit-elle faire ? . . . . .	127
41. Une novice peut-elle utiliser son argent pour les frais de son noviciat ? . . . . .	128

## LIVRES

Initiation à la théologie de saint Thomas par R. Sineux, O.P. . . . .	105
Les manuscrits du désert de Juda par G. Vermès . . . . .	117
Formation à l'humilité par le Chan. Beaudenom . . . . .	128

# CONGRÈS RELIGIEUX CANADIEN

## SUJETS QUI SERONT TRAITÉS AU CONGRÈS

(Section masculine)

*1ère Journée: LA VIE RELIGIEUSE*

### I — LA FIN ET LES MOYENS ESSENTIELS

*1ère Communication: LA TENDANCE A LA PERFECTION DE LA CHARITÉ:*

- 1 — La perfection chrétienne et la vie théologale;
- 2 — la profession religieuse, engagement à tendre à la perfection;
- 3 — la tendance à la perfection et l'ascèse;
- 4 — perfection selon son Institut et l'esprit du Fondateur.

*2ème Communication: L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE:*

- 5 — L'obéissance du religieux, participation à celle du Christ;
- 6 — le domaine respectif de la vertu et du vœu d'obéissance;
- 7 — comment les Supérieurs doivent concevoir le commandement;
- 8 — comment les inférieurs doivent pratiquer l'obéissance (principaux problèmes).

*3ème Communication: LA PAUVRETÉ RELIGIEUSE:*

- 9 — La pauvreté, usage dépendant et pauvre des biens matériels;
- 10 — responsabilités des Supérieurs et inférieurs au sujet de la pauvreté et de la vie commune;
- 11 — la pauvreté et l'utilisation des instruments modernes de travail, de récréation et d'apostolat;
- 12 — la pauvreté et le culte moderne du confort.

*4ème Communication: LA CHASTÉTÉ PARFAITE:*

- 13 — La virginité au service de l'amour de Dieu;
- 14 — l'équilibre psychologique et la chasteté parfaite;
- 15 — les difficultés de la chasteté dans notre monde moderne;
- 16 — formation à la chasteté aux diverses étapes de la vie religieuse.

*2ème Journée: LA VIE RELIGIEUSE*

### II — LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE SANCTIFICATION

*1ère Communication: LA PRIÈRE LITURGIQUE:*

- 1 — La Liturgie « culte intégral du Corps mystique » (encycl. Mediator Dei);
- 2 — la Liturgie et la vertu caractéristique du religieux: la religion;

- 3 - la formation du sens liturgique;
- 4 - la sanctification par la Liturgie.

*2ème Communication: L'ORAISON:*

- 5 - L'oraison, exigence de la vie théologale;
- 6 - l'oraison, climat de toute la vie religieuse;
- 7 - nécessité de lui consacrer un temps déterminé;
- 8 - les obstacles modernes à la vie d'oraison.

*3ème Communication: LE SACREMENT DE PÉNITENCE:*

- 9 - Un instrument indispensable de progrès spirituel;
- 10 - la confession et la liberté de conscience;
- 11 - le rôle du confesseur dans la vie religieuse;
- 12 - la direction spirituelle, complément du sacrement de Pénitence.

*4ème Communication: LES OBSERVANCES RELIGIEUSES:*

- 13 - Leur rapport avec la tendance à la perfection;
- 14 - l'obligation des Règles et Constitutions en ce qui les concerne;
- 15 - devoir de la vie commune (petites communautés);
- 16 - tradition et renouvellement.

*3ème Journée: RECRUTEMENT ET FORMATION*

*1ère Communication: LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS:*

- 1 - Suffit-il de le vouloir pour devenir religieux ?
- 2 - Les critères positifs de la vocation religieuse;
- 3 - les contre-indications ou critères négatifs;
- 4 - le rôle du directeur de conscience.

*2ème Communication: LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT:*

- 5 - La part respective des moyens surnaturels et naturels dans le recrutement; participation des laïques;
- 6 - comment surmonter les principaux obstacles aux vocations dans notre milieu, en particulier, la vie facile ?
- 7 - Recrutement des Frères enseignants;
- 8 - Recrutement des Frères coadjuteurs.

*3ème Communication: LES AGENTS DE LA FORMATION:*

- 9 - Les qualités et la formation prérequis chez le Père-Maître;
- 10 - l'office propre du Père-Maître ou Père spirituel;
- 11 - importance du milieu religieux ou collaboration nécessaire des autres membres de la communauté;
- 12 - participation des jeunes à leur propre formation.

**4ème Communication: LES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION DES JEUNES RELIGIEUX:**

- 13 - Nécessité d'une formation doctrinale;
- 14 - l'objectif de la formation religieuse (positive et négative);
- 15 - formation religieuse et épanouissement de la personnalité;
- 16 - formation religieuse et développement du sens communautaire.

**4ème Journée: L' APOSTOLAT***(Section sacerdotale)***1ère Communication: LA PERFECTION DE LA CHARITÉ ET L' APOSTOLAT:**

- 1 - L'apôtre, ami et collaborateur de Dieu;
- 2 - la charité, principe de la vie intérieure et de l'apostolat;
- 3 - la vie religieuse, école de désintéressement et de zèle apostolique;
- 4 - l'apostolat des contemplatifs.

**2ème Communication: VALEUR SANCTIFIANTE DES DIVERSES FORMES D' APOSTOLAT:**

- 5 - Valeur sanctifiante du ministère sacramental;
- 6 - valeur sanctifiante de la prédication;
- 7 - valeur sanctifiante de l'enseignement;
- 8 - valeur sanctifiante des œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle.

**3ème Communication: DIVERSITÉ ET COORDINATION DES DIFFÉRENTS APOSTOLATS:**

- 9 - Importance de la fidélité à l'idéal du Fondateur;
- 10 - collaboration des religieux entre eux;
- 11 - collaboration des religieux avec le clergé séculier;
- 12 - collaboration des religieux avec les laïques.

**4ème Communication: PROBLÈMES D' APOSTOLAT:**

- 13 - Les religieux et l'Action catholique et sociale;
- 14 - les religieux et l'action missionnaire;
- 15 - les religieux et l'apostolat paroissial;
- 16 - les religieux et l'apostolat intellectuel.

*4ème Journée: L'APOSTOLAT**(Section d'option: Les Religieux enseignants)*

*Note: Pour cette journée, la Section des Religieux enseignants procédera sans réunions de commissions. Le matin, les deux premières communications seront suivies d'un FORUM groupant tous les Religieux enseignants; ainsi en sera-t-il de la communion de l'après-midi.*

*1ère Communication: LES RELIGIEUX ET L'ACTION CATHOLIQUE:*

- 1 - Position historique et doctrinale de l'Action catholique;
- 2 - procédés démocratiques et mandat théocratique de l'Action catholique;
- 3 - la méthode-base de l'Action catholique et la pédagogie;
- 4 - coordination de l'effort des différents agents en Action catholique.

*2ème Communication: LA PERFECTION DE LA CHARITÉ ET L'APOSTOLAT:*

- 5 - L'apôtre, ami et collaborateur de Dieu;
- 6 - la charité, principe d'unité de la vie intérieure et de l'apostolat;
- 7 - la vie religieuse, école de désintéressement et de zèle apostolique;
- 8 - l'apostolat des Contemplatifs;
- 9 - valeur sanctifiante de l'enseignement.

*3ème Communication: DIVERSITÉ ET COORDINATION DES DIFFÉRENTS APOSTOLATS:*

- 10 - Importance de la fidélité à l'idéal du Fondateur;
- 11 - Collaboration des Religieux entre eux;
- 12 - Collaboration des Religieux avec le clergé séculier;
- 13 - Collaboration des Religieux avec les laïques.



*(Section féminine)**1ère Journée: LA VIE RELIGIEUSE***I — LA FIN ET LES MOYENS ESSENTIELS***1ère Communication: LA TENDANCE À LA PERFECTION DE LA CHARITÉ:*

- 1 — La perfection chrétienne et la vie théologale;
- 2 — la profession religieuse, engagement à tendre à la perfection par les Conseils évangéliques;
- 3 — la tendance à la perfection religieuse et l'ascèse;
- 4 — perfection selon son Institut et l'esprit de la Fondatrice.

*2ème Communication: L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE:*

- 5 — L'obéissance de la religieuse, participation à celle du Christ;
- 6 — le domaine respectif de la vertu et du vœu d'obéissance;
- 7 — comment les Supérieures doivent concevoir le commandement;
- 8 — comment les inférieures doivent pratiquer l'obéissance (principaux problèmes).

*3ème Communication: LA PAUVRETÉ RELIGIEUSE:*

- 9 — La pauvreté, usage dépendant et pauvre des biens matériels;
- 10 — responsabilités de celles qui ont la charge des biens de la communauté et de celles qui en usent: pauvreté et économie;
- 11 — la pauvreté et l'utilisation des instruments modernes de travail et d'apostolat;
- 12 — la pauvreté et le culte moderne du confort.

*4ème Communication: LA CHASTÉTÉ PARFAITE:*

- 13 — La virginité au service de l'amour de Dieu;
- 14 — la chasteté parfaite et l'épanouissement de la personnalité;
- 15 — les difficultés de la chasteté dans notre civilisation actuelle;
- 16 — formation à la chasteté aux diverses étapes de la vie religieuse.

*2ème Journée: LA VIE RELIGIEUSE***II — LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE SANCTIFICATION***1ère Communication: LA PRIÈRE LITURGIQUE:*

- 1 — La Liturgie « culte intégral du Corps mystique » (encycl. *Mediator Dei*);
- 2 — la Liturgie et la vertu caractéristique de la religieuse: la religion;
- 3 — la formation du sens liturgique;
- 4 — la sanctification par la Liturgie.

*2ème Communication: L'Oraison:*

- 5 - L'oraison, exigence de la vie théologale;
- 6 - l'oraison, climat de toute la vie religieuse;
- 7 - nécessité de lui consacrer un temps déterminé;
- 8 - les obstacles modernes à la vie d'oraison.

*3ème Communication: LE SACREMENT DE PÉNITENCE:*

- 9 - Un instrument indispensable de progrès spirituel;
- 10 - la confession et la liberté de conscience;
- 11 - le rôle du confesseur dans la vie religieuse;
- 12 - la direction spirituelle, complément du sacrement de Pénitence.

*4ème Communication: LES OBSERVANCES RELIGIEUSES:*

- 13 - Leur rapport avec la tendance à la perfection;
- 14 - l'obligation des Règles et Constitutions en ce qui les concerne;
- 15 - devoir de la vie commune (petites communautés);
- 16 - tradition et renouvellement.

*3ème Journée: RECRUTEMENT ET FORMATION**1ère Communication: LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS:*

- 1 - Suffit-il de le vouloir pour devenir religieuse ?
- 2 - Les critères positifs de la vocation religieuse;
- 3 - les contre-indications ou critères négatifs;
- 4 - le rôle du directeur de conscience.

*2ème Communication: LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT:*

- 5 - La part respective des moyens surnaturels et naturels dans le recrutement: importance du bon exemple;
- 6 - comment surmonter les principaux obstacles aux vocations, en particulier, la vie facile ?
- 7 - Qualité plutôt que quantité;
- 8 - comment intéresser davantage les laïques au problème du recrutement ?

*3ème Communication: LES AGENTS DE LA FORMATION:*

- 9 - Les qualités et la formation prérequis chez la Maîtresse des Novices et la directrice des jeunes professes;
- 10 - leur office propre;
- 11 - importance du milieu religieux ou collaboration nécessaire des autres membres de la communauté;
- 12 - participation des jeunes à leur propre formation.

*1<sup>ère</sup> Communication:* **LES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION RELIGIEUSE:**

- 13 – Nécessité d'une formation doctrinale;
- 14 – l'objectif de la formation religieuse (positive et négative);
- 15 – formation religieuse et développement de la personnalité;
- 16 – formation religieuse et développement du sens communautaire.

*4<sup>ème</sup> Journée:* **L'APOSTOLAT***1<sup>ère</sup> Communication:* **LA PERFECTION DE LA CHARITÉ ET L'APOSTOLAT:**

- 1 – L'apôtre, amie et collaboratrice de Dieu;
- 2 – l'amour de Dieu, principe unifiant de la vie intérieure et de l'apostolat;
- 3 – la vie religieuse, école de désintéressement et de zèle apostolique;
- 4 – l'apostolat des contemplatives.

*2<sup>ème</sup> Communication:* **VALEUR SANCTIFIANTE DES DIVERSES FORMES D'APOSTOLAT:**

- 5 – Valeur sanctifiante de toute collaboration à l'apostolat sacerdotal;
- 6 – valeur sanctifiante de l'enseignement;
- 7 – valeur sanctifiante des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle;
- 8 – valeur sanctifiante des humbles emplois.

*3<sup>ème</sup> Communication:* **DIVERSITÉ ET COORDINATION DES DIFFÉRENTS APOSTOLATS:**

- 9 – Importance de la fidélité à l'idéal de la Fondatrice;
- 10 – collaboration des communautés religieuses entre elles;
- 11 – collaboration des religieuses et du clergé;
- 12 – collaboration des religieuses et des laïques.

*4<sup>ème</sup> Communication:* **DANGERS POSSIBLES RÉSULTANT DE L'APOSTOLAT ET REMÈDES:**

- 13 – Dangers dans l'exercice de l'apostolat;
- 14 – remèdes;
- 15 – dangers pour la vie religieuse à la suite de l'apostolat;
- 16 – remèdes.

## INDICATIONS ET NOUVELLES

1 — Les deux listes, française et anglaise, sont les mêmes; de plus, entre la liste masculine et la liste féminine, il n'y a presque pas de différence. Cependant les Conférenciers seront différents.

2 — Chacun de ces thèmes fera l'objet d'un rapport de vingt minutes, en session plénière de chacune des quatre sections: Section I — Religieux de langue française; Section II — Religieux de langue anglaise; Section III — Religieuses de langue française; Section IV — Religieuses de langue anglaise.

3 — Après les quatre rapports dans chaque séance plénière, il y aura division en commissions et discussions des rapports; pour cette discussion, tous les membres auront des questionnaires préparés d'avance.

4 — Le Comité Exécutif a décidé de fournir un livret ou manuel du Congrès; ce manuel contiendra le schéma de tous les rapports d'une section, ayant en face le questionnaire correspondant. De la sorte, les commissions pourront se répartir le travail d'une façon beaucoup plus rationnelle et nous éviterons les doublets inutiles.

5 — Les invitations officielles ont été envoyées cette semaine par les deux Présidents du Congrès, le T.R.P. Hervé Blais, président du Comité Exécutif masculin, et la T.R.M. Thibault, présidente du Comité Exécutif féminin.

6 — On vient d'apprendre de Rome que le R.P. Edward F. Sheridan, s.j., professeur de théologie morale au Scolasticat des révérends Pères Jésuites de Toronto, vient d'être nommé secrétaire-adjoint de la langue anglaise pour le congrès.

Ottawa

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU C.R.C.



RAPHAËL SINEUX, O.P., *Initiation à la théologie de saint Thomas d'Aquin*. Paris Desclée et Cie, 1953, 20 cm. 852 pp. \$6.00 à la Librairie Dominicaine.

Cet ouvrage présente un résumé, en français, de l'œuvre capitale de la théologie catholique: la somme théologique de saint Thomas d'Aquin. Il suit fidèlement l'ordre du texte original, il en contient toute la doctrine essentielle, il s'attache inébranlablement à ses principes, il en condense la pensée en la dépouillant d'une allure trop spéculative et en l'adaptant sans la déformer.

Comme la somme théologique, le volume se divise en 3 parties: Dieu en lui-même et dans ses œuvres; l'homme dans sa vie morale; le Dieu-homme; le Verbe incarné, les sacrements, l'escathologie. Il se termine par une table très détaillée et un index alphabétique abondant.

Procédant du donné révélé et du donné théologique, il s'apparente au donné catéchistique. Il est destiné aux prêtres dans le ministère, aux étudiants en théologie, aux religieux et aux religieuses et à tous les chrétiens cultivés.

Nous recommandons instamment cet ouvrage aux communautés religieuses.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## LES SOUFFRANCES DU CHRIST, MODÈLE DE LA CHARITÉ \*

La seconde question à vous poser est de savoir dans quelle mesure vous pouvez présenter une ressemblance de famille avec Notre-Seigneur, sur le sujet de l'amour du prochain et de la charité envers les ennemis. Qui sont, présentement, ceux à l'égard desquels vous trouvez si dur d'avoir un amour qui soit sincère ? Avez-vous vécu avec des assassins altérés de sang qui en veulent à votre vie, ou avec des gens cruels qui, dans votre dernière agonie, vous offriraient seulement du fiel et du vinaigre pour breuvage ? Évidemment non. Vous n'avez pas d'ennemis dans le vrai sens du mot. Dans votre cas, la question se résout à des personnes qui ont peut-être leur point de vue personnel, comme vous avez les vôtres ; des personnes qui ont leurs faiblesses et leurs torts dont vous-mêmes n'êtes pas exempts ; des personnes qui, occasionnellement vous rencontrent avec un visage peu bienveillant ou qui, sous l'impulsion du moment, vous disent des paroles piquantes, comme cela vous arrive à vous aussi, plus d'une fois. Dans ces circonstances, un sincère amour du prochain devrait-il y regarder de si près ? Surtout quand nous savons que la vraie charité chrétienne se mesure particulièrement sur notre bienveillance à l'égard de ceux vers qui nous sommes naturellement le moins portés ?

Il est important de remarquer aussi que vous appartenez à une longue lignée chrétienne. Depuis plus de mille ans vos ancêtres ont été en possession de la foi catholique, dans laquelle vous avez été élevés depuis votre enfance. Peut-être même que, encore enfant, vous vous rappeliez le *Sermon sur la Montagne*, qui prescrit l'amour du prochain : « Vous avez entendu ce qu'on vous a dit : *Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi*. Mais moi je vous dis : *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, lequel fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants et fait pleuvoir sur le juste et sur l'injuste. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense recevrez-vous ? Les publicains n'en font-ils pas autant ?* » (Mt 5, 43 et suiv.) Tout cela, vous l'avez appris quand vous étiez enfant. Comment

---

\* Voir *La V.C.R.*, 12 (1954) 72-76.

votre conduite s'accorde-t-elle avec cet enseignement maintenant que vous avez atteint la maturité de l'âge ? A qui observerait de près vos pensées secrètes, ne pourrait-il pas sembler que vous n'avez pas grandi dans une famille chrétienne mais païenne, ou que vous avez été élevée par des Juifs ou des Turcs, dont quelques-uns croient à la philosophie pharisaïque de la vie, qu'il est bien de rendre le mal pour le mal ? Quel lamentable christianisme, quand il y manque ce que le Sauveur a établi comme la première et plus noble vertu par laquelle nous pouvons l'imiter ! « A ceci, les hommes reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres » (S. Jean, 13, 25). Qu'il serait regrettable que vous manquiez en ce point essentiel, après plusieurs années de vie religieuse, après tant de bonnes inspirations et tant de secours de la grâce ! Si cela était vrai, employez mieux l'avenir ; il vous donne l'avantage de réparer ; la vertu primordiale doit recevoir une primordiale attention.

Il y a deux circonstances qui caractérisent particulièrement la charité du Sauveur souffrant. Le Christ a bien des choses à accomplir dans les trois heures qu'il est suspendu à la croix. Il doit pourvoir à sa Mère. Il doit lui conférer une seconde maternité. Elle allait être aussi la Mère du Corps mystique du Christ et être chargée d'élever ses enfants spirituels, la race humaine rachetée. C'était une sérieuse mission, mais on devait attendre. A Jean, le bien-aimé, le Christ allait confier son plus précieux trésor, sa Mère et la Mère de tous les chrétiens. Cela était une sérieuse obligation, mais elle devait être différée aussi. Le Christ était dévoré d'une soif brûlante. Son sang avait coulé à l'agonie, à la flagellation, au couronnement d'épines, et il avait marqué la Voie douloureuse. Par des plaies sans nombre les dernières gouttes de son sang s'échappaient de son corps exsangue et faisaient place à une soif consumante. On a vu des hommes traversant le désert, être affolés par ce tourment de la soif. Le Christ demandera son breuvage de fiel et de vinaigre, mais plus tard. Dans le moment, sa propre souffrance ne compte pas. Pourquoi ? Pourquoi ces importantes obligations devaient-elles être retardées ?

Elles attendaient sa première parole sur la croix, l'acquiescement de son obligation envers ses ennemis et ses bourreaux, l'accomplissement de la loi d'une suprême charité : « Père, pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font ». Il se peut bien que cette première demande ait jailli spontanément de ses lèvres. Dans ce cas, c'est une indication que les lèvres expriment ce dont son Cœur déborde,

l'amour plein de sollicitude pour ses ennemis. Si, d'autre part, cette parole a été préméditée, nous devons l'accepter encore davantage comme un exemple délibérément proposé à notre imitation. Une belle et facile manière de suivre cet exemple est de prendre l'habitude, au Memento de la messe, de toujours donner la première place dans nos demandes, à ceux qui s'opposent à nous et de les recommander à Notre-Seigneur avec une spéciale insistance. Quiconque a eu une difficulté avec vous aujourd'hui devrait savoir qu'à bonne heure demain matin, il ou elle aura la première place dans votre Memento. De cette façon, vous apprendrez graduellement à aimer à la manière de Notre-Seigneur qui a fait ainsi son Memento sur la croix.

En second lieu, le motif extraordinaire que le Sauveur donne à sa requête, mérite notre attention. « Père, pardonnez-leur ! » Ils ont péché, certainement, mais leur crime n'est pas en réalité si haineux qu'il pourrait paraître à première vue; ces pauvres créatures sont entièrement victimes d'une mauvaise prévention et d'une haine aveugle contre moi; par suite, leur jugement est obscurci, ils ne savent pas complètement ce qu'ils font, ils méritent donc le pardon. Supposons, pour mieux comprendre la miséricorde de Jésus envers ses ennemis mortels, qu'on vous ait, en ce moment là, demandé votre opinion concernant la culpabilité des Juifs dans la mort du Christ Jésus. Vous auriez probablement cru servir la vérité en disant que sa mort sur le Calvaire était le plus grand crime dans l'histoire du monde et que les Juifs ne pouvaient aucunement s'en excuser. Ils savaient ce qu'ils faisaient, car depuis trois ans ils avaient eu l'avantage d'observer Notre-Seigneur dans l'intimité, de voir ses miracles, d'avoir des discussions avec lui et aussi de pouvoir se former une idée claire de ses enseignements. Même récemment ils avaient attesté le fait que nul ne pouvait l'accuser de péché (S. Jean, 8, 46). Il est clair qu'un innocent n'est pas passible de mort. Notre-Seigneur, maintenant, exprime son jugement de la question en termes différents et excuse les instigateurs de sa mort. Le Christ n'est pas homme à obscurcir la vérité et il demeure éternellement vrai qu'il se trouve quelque excuse pour le crime des Juifs. Ils ne savaient pas pleinement ce qu'ils faisaient. L'auraient-ils su, ils n'auraient jamais crucifié le Fils de Dieu (I Cor. 2, 8).

De cela nous pouvons tirer une double conclusion. La première est très consolante. Si le Sauveur pouvait trouver une excuse où nous n'en trouvons pas, pour rendre le crime de ses ennemis moins impardonnable aux yeux de son Père, alors vous pouvez justement

espérer qu'il connaît aussi toutes les circonstances atténuantes de vos propres fautes et qu'il trouvera une excuse pour vous. Vous ne lui êtes pas moins cher que ses ennemis. Vous ne saurez jamais combien souvent, au cours des années écoulées, Notre-Seigneur a plaidé en votre faveur: « Père, pardonnez-lui car il ne sait pas ce qu'il fait! » Puisse cette pensée vous apaiser au sujet de vos fautes passées!

Mais la seconde conclusion s'impose avec d'autant plus d'insistance. Si le Christ est votre guide et s'il s'offre à vous en modèle, vous avez le devoir d'imiter sa bienveillance, son indulgence pour ses ennemis. Même si vous êtes traité avec injustice et fraude, si l'on profère des calomnies et des détractations contre vous, la prière du Sauveur avec son impérissable vérité, sera vraie aussi sur vos lèvres: « Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ». Soyez heureux de répéter cette demande pour ceux qui vous offensent; cela gardera votre âme dans la paix et contribuera beaucoup à établir dans votre cœur, le parfait amour du Sauveur pour ses ennemis.

Quand, humilié par cette redoutable leçon, vous vous tournez de nouveau vers le Christ en croix pour entendre avec une plus profonde compréhension ses ultimes paroles, n'êtes-vous pas étonné de voir qui est le deuxième objet de sa sollicitude? Ce n'est pas sa Mère ni le Disciple bien-aimé. Ce n'est pas non plus lui-même et l'apaisement de sa soif consumante; ce n'est pas lui-même et son désir de remettre son âme souffrante entre les mains de son Père céleste. A côté de lui, un autre crucifié souffre, mais c'est la lie de l'humanité, un homme dont les péchés ont aidé à enfoncer les clous du Christ en croix, un homme dont la mort ignominieuse est le comble d'une vie de déshonneur. Mais le larron a entendu la prière du Christ pour ses bourreaux et il reconnaît sa charité surhumaine. Il se hâte de le défendre: « Cet homme n'a rien fait de mal », réplique-t-il au larron qui blasphème, sur la croix de gauche. Humilié en entendant la foule sur le Calvaire, il admet que lui et son compagnon voleur sont justement punis, et à travers les ténèbres du péché et de la souffrance, plus sinistres que celles causées par l'obscurcissement du soleil, la foi perça comme un trait de lumière et se fit un chemin dans le cœur du larron devenu pénitent. Il n'a pas vu le Christ dans la majesté habituelle de sa personne humaine; il le voit défiguré, meurtri, brisé, sanglant, à peine un homme; cependant, il le reconnaît pour un Dieu. « Seigneur, souvenez-vous de moi », crie-t-il dans

le dernier effort de ses forces défaillantes. Et aussitôt vint la réponse qui le fit tressaillir: « En vérité, je te le dis, aujourd'hui même tu seras avec moi en paradis ».

C'est une assurance immédiate de sainteté. Le ciel qui a coûté si cher au Christ, Il le donne à si bas prix à ce voleur, pour un mot de contrition, un moment de repentir, au terme d'une vie criminelle. « Amen, — en vérité je te le dis ». Notre-Seigneur emploie le mot qui précède toujours ses plus solennelles déclarations, le mot sous lequel repose l'autorité de sa divinité, une parole enfin, qui ne passera jamais. Le larron, le renégat, le voleur à main armée (gangster), allait être en la compagnie du Christ, sans délai, ce même jour. Le Sauveur ne lui reprocha pas sa vie stérile, les péchés qui l'avaient si profondément offensé. Plutôt il le canonisera. Ce larron fut canonisé, non par le vicaire du Christ, mais par le Christ lui-même, et par le Christ mourant. Cette étonnante canonisation acquit ainsi une dignité de surcroît, celle d'un legs, d'un legs qui témoignerait toujours de l'amour du Christ pour le pécheur repentant, de la volonté du Christ de dépenser ses derniers moments et la totalité des forces qui lui restent, à pardonner les injures pour lesquelles il meurt.

La quatrième caractéristique de cette canonisation est que celui qui en fut l'objet a été canonisé de son vivant. Oserons-nous jamais vaciller encore dans notre confiance, quand nous voyons le Bon Pasteur, à l'heure de sa mort, ramener au bercail la brebis perdue? Pouvons-nous douter de l'infinie miséricorde de Dieu, quand nous voyons l'enfant prodigue, fût-il un larron, embrassé par son père, recevoir la plus belle tunique, l'anneau et les chaussures et être admis au festin éternel du paradis?

Il nous reste à répondre à une autre question. Oserons-nous jamais entretenir encore de la malveillance au sujet d'une offense reçue? En face du Christ mourant, oserons-nous jamais refuser de pardonner à notre prochain, ou pourrons-nous être indifférents à son bien-être? Nous avons besoin de l'exemple du Christ. Suivre cet exemple nécessite sa grâce. Alors appelez à votre secours votre Sauveur crucifié et sa sainte Mère. Priez le Saint-Esprit d'allumer aussi dans votre cœur le feu de la charité que le Christ, des profondeurs de son Cœur, a apporté sur la terre et qu'Il désire si ardemment voir embraser le monde. Laissez votre propre cœur s'embraser afin qu'il devienne un instrument de sa divine charité pour la réalisation de ses miséricordieux desseins sur la pauvre humanité.

## RETOUR À DIEU

*Ce volume de l'abbé Victorin Germain a été publié pour le grand jubilé de 1950. S. S. Pie XII avait donné pour mot d'ordre à l'année sainte le retour à Dieu. La présente année mariale a également comme première intention le retour à une vie chrétienne plus intense. A raison de cette similitude, ce volume reste encore d'actualité. Aussi le recommandons-nous aux communautés religieuses. — N.D.L.R.*

Je fis connaissance avec l'abbé V. Germain de bien amusante façon. Au cours d'une excursion, j'avais l'aubaine d'être ramassé par la voiture de l'abbé V. Germain. Un voyage de plaisance ne se pouvait mieux terminer! Le chauffeur bénévole saisit vite un biais pour poser une de ces colles... Il s'agissait de trouver l'orthographe correcte de l'expression *erre d'aller*. Depuis cet après-midi-là, la savoureuse expression est entrée parmi mes vieilles connaissances. L'anecdote laisse pointer l'écrivain de race qui, chez M. Germain, ne sommeille jamais. En effet, il se classe parmi nos bons ouvriers de la plume. L'abbé V. Germain a consacré une brillante carrière à ces œuvres de bienfaisance sociale et chrétienne que sont les crèches et l'adoption. Et ce fructueux ministère n'est pas près de finir. Fixé dans la région de Québec, M. Germain a donné le branle. Il connaît maintenant des émules dans d'autres parties de la Province. Qui ne connaît par exemple l'abbé Bourgeois de Trois-Rivières, et les autres... ?

Apôtre par son dévouement et son sacerdoce, l'abbé V. Germain s'est fait publiciste chrétien. Il a compris de bonne heure que sa plume lui serait d'un précieux secours dans son ministère. Travailleur acharné, il nous a donné une trentaine de publications sur la seule propagande des adoptions. L'écrivain cependant n'a pas voulu se limiter à cette tâche. C'est ainsi qu'il a publié, en 1949, *Retour à Dieu*. Ici, le propagandiste s'efface; c'est le prêtre qui parle, et lui seul. Et on ne l'écoute pas avec moins d'attention.

Les grandes lignes de ce volume sont très claires. Quarante-deux chapitres se groupent sous trois chefs: *Facilités, Conversion, Persévérance*. Les *facilités* de la vie chrétienne, ce sont les grandes dévotions et le secours des bienheureux. La *conversion* est facilitée par les moyens de sanctification, et la *persévérance* par la pratique des vertus

---

\* ABBÉ VICTORIN GERMAIN, *Retour à Dieu, soliloques d'un converti*. Québec, 1949, 24 cm. 270 pp.

chrétiennes. On le voit, cet itinéraire recoupe le traité de doctrine chrétienne ou tout simplement le petit catéchisme. Nous avons là le plus beau plan de retraite fermée! Cette synthèse n'a donc rien de révolutionnaire. L'auteur a inséré dans chacun des chapitres sa façon personnelle d'envisager les choses de la vie spirituelle. La partie dogmatique n'est pas mise en veilleuse pour autant. Tel chapitre, celui sur S. Thomas par exemple, nous révèle le docteur ès sciences théologiques.

Mais l'auteur a trop de sens pratique pour ignorer que seule la conviction personnelle peut donner de la vie à une doctrine. Tout au long de ces pages, l'on retrouve un grand attachement à la personne du Christ. Et cela aussi ajoute de l'intérêt. L'abbé V. Germain renoue ainsi avec la plus authentique spiritualité. L'auteur y mêle le récit de ses expériences — ce qui assure l'élément de variété.

En lisant *Retour à Dieu*, l'on pense au mot de Pascal: croyant trouver un auteur, on a la surprise d'y rencontrer un homme qui parle avec son cœur. Le feu et l'abondance oratoire ajoutent une nouvelle dimension aux développements de ces pages.

En humaniste, d'un style que nos collégiens ne connaissent plus, l'abbé V. Germain a un faible pour les morceaux choisis. Il s'amuse à émailler ses chapitres de jolies pièces littéraires, empruntées le plus souvent aux chers auteurs du XVe siècle, ceux-là dont la langue même garde une saveur d'archaïsme. Ces emprunts ne sont pas pour déplaire. L'on aura remarqué d'ailleurs que personne n'a dépassé les fameux chansonniers de la *légende dorée*. Les cantiques modernes n'ont rien apporté de tellement neuf, et souvent ils nous font pouffer de rire! *Le sens exquis*, recueil de maximes du même auteur, avait déjà manifesté un goût que *Retour à Dieu* a exploité.

Travailleur acharné, l'abbé V. Germain a compris que, à l'initiative, au labeur quotidien, l'écrit pouvait ajouter un rayonnement et une intensité apostoliques tout à fait privilégiés. Les livres de l'abbé V. Germain rendent un son qui ne trompe personne. C'est un apôtre qui parle, préoccupé avant tout de rendre service...

Ville Jacques-Cartier

FR. FLORENT SYLVESTRE, O.F.M.

## LE CORPS HUMAIN \*

Les Éditeurs pontificaux Desclée & Cie viennent de publier le *Corps humain*, deuxième volume de la collection des *Enseignements pontificaux* présentés par les Moines de Solesmes. Ce volume précieux contient les enseignements des souverains pontifs Léon XIII, Pie XI et Pie XII ayant rapport à l'origine, la valeur, l'éducation, l'usage et la destinée du corps humain. Tous ces documents convergent vers un même but: assurer la destinée, la vocation sublime de l'être humain, appelé à connaître, aimer et servir Dieu avec toutes ses facultés, toutes ses forces, corps et âme. Le nombre important des allocutions de sa sainteté Pie XII sur le corps humain sous tous ses aspects prouve l'actualité de ces questions. En effet devant tant de découvertes récentes de la science médicale et en présence de théories morales parfois osées, bien des esprits hésitent et demandent à l'Église de parler. Cette belle entreprise des Éditeurs Desclée et des Bénédictins de Solesmes répond à ce besoin en donnant au public français la solide doctrine des Vicaires du Christ, et spécialement du Pontife régnant, qui au cours de ses audiences nombreuses s'applique à rappeler le monde à la saine tradition et aux principes premiers de la morale, naturelle et chrétienne.

Le clair agencement des textes avec les diverses tables: alphabétique, logique, des auteurs cités, des documents et des sources, font penser à la compilation Denzinger-Bannwart. Chaque paragraphe est numéroté. Ainsi *pour trouver un texte* sur une question donnée, vous ouvrez le volume à l'index alphabétique des matières, ou directement à la table logique où vous trouverez indiqués en caractères gras les chiffres qui vous conduiront aux textes pontificaux. Si par ailleurs vous désirez *éclairer un texte* en le remplaçant dans la synthèse de la pensée pontificale ou en le comparant aux textes similaires ou complémentaires, vous n'avez qu'à lire en marge du texte les chiffres en italiques entre parenthèses, qui vous conduiront aux paragraphes de la table logique, résumant la pensée pontificale et indiquant les autres textes pouvant l'éclairer.

---

\* *Le Corps humain*, présentation et tables par les Moines de Solesmes. Paris, Desclée & Cie, coll. *Les Enseignements Pontificaux*, 1953, 17,5 cm. 242 pp.

La table logique se divise ainsi:

- I — Origine de la vie
- II — Valeur et protection de la vie humaine
- III — Harmonie du composé humain
- IV — Vie organique
- V — Soins du corps
- VI — Science et charité au service de la vie
- VII — De la mort à la vie

Si, par exemple, vous voulez vous renseigner sur la doctrine de l'Église concernant l'*Éducation physique*, vous prendrez la table logique à la section V qui traite du *soin du corps*. Un sous-titre: *l'Église et le sport* vous met directement dans votre sujet. Le premier numéro (63) vous dit:

« Importance de la discipline pour réaliser l'harmonie du composé humain et une rigoureuse maîtrise de soi »; il renvoie au no. 98 du texte du pape. La prochaine référence:

« Le sport est un élément d'équilibre, d'harmonie et de perfection dans la vie humaine: 79, 418. »

« Son importance dans le monde moderne: 392. » Plus bas au no. (66):

« L'Église ne rejette rien de ce qui est bon dans les diverses formes de sports: 91, mais elle enrichit la culture physique de tout ce qui contribue à élever la valeur spirituelle de l'homme; 91, d'où la notion de *culture physique ordonnée*: 144. »

Par contre, un médecin ou un prêtre voulant se rassurer sur la moralité de l'utilisation des périodes agénésiques pour la limitation des naissances, consulterait la table logique, p. [20], Section IV, no. (48-50) qui le renvoie aux nos 273ss du texte de Pie XII: *Discours aux Sage-femmes* (29 oct. 1951). De même pour tout autre renseignement concernant le corps humain; on consulte d'abord la table logique qui résume le contenu du texte du Souverain Pontife auquel elle renvoie.

Cette publication sera d'un prix inestimable pour tout prêtre, médecin, infirmier, éducateur ou éducatrice.

## L'ÉGLISE DANS LE MONDE EN 1953

L'année 1953 s'est ouverte pour l'Église catholique universelle par un vrai don d'Épiphanie: en effet, le 6 janvier, le Saint-Siège promulguait *la Constitution Apostolique « Christus Dominus »*, relative à la nouvelle discipline concernant le jeûne eucharistique et les messes du soir. Ces faveurs, qui démontrent le sens d'adaptation de l'Église aux conditions modernes de vie, ont déjà eu d'heureuses répercussions.

Le 12 janvier se tenait à Rome le solennel Consistoire convoqué pour *la création de 24 cardinaux*, désignés déjà le 29 novembre précédent permettant ainsi que le « plenum » désignés déjà le 29 novembre précédent permettant ainsi que le « plenum » de 70 membres soit atteint pour le Sacré Collège; heureuse promotion, où le caractère supra-national de l'Église catholique s'affirmait une fois de plus.

Mais cette promotion cardinalice devait entraîner de nombreuses mutations dans *la représentation du Saint-Siège auprès des diverses nations*.

La Suisse fut la première atteinte par *l'appel de S. Exc. Mgr Bernardini à la Congrégation de la Propagation de la Foi*. D'autres mutations survenaient encore notamment dans les nonciatures de Paris, Madrid, Lisbonne, Rome, Bruxelles, Buenos-Aires, Santiago de Chili, Quito, Bogota. S. Exc. Antoniutti a quitté la délégation apostolique au Canada; S. Exc. Mgr Panico lui succédera.

D'autre part, l'année 1953 a permis au Saint-Siège de nouer *des relations diplomatiques avec de nouveaux pays*. Citons la Syrie et l'Iran, où notamment la nouvelle internonciature a été confiée à S. Exc. Mgr Raphaël Forni, jusqu'alors conseiller à la Délégation apostolique du Canada.

Dans la ligne des relations de l'Église avec les États, on a enregistré avec satisfaction la signature au Vatican, le 27 août, d'un nouveau *Concordat entre le Saint-Siège et l'Espagne*, comme en novembre, on notait la conclusion d'une *Convention entre le Saint-Siège et la Belgique au sujet du Congo belge*.

La marche de l'Église catholique dans les pays de mission se fait d'ordinaire en silence. Mais il y a eu en 1953 certains événements, qui dénotent la consécration d'heureux progrès, telle la décision importante entre toutes de *la création d'une Hiérarchie autonome en Afrique du Centre et de l'Est* (17 avril), telles aussi les érections de

hiérarchie ecclésiastique au Danemark et en Suède, tel le centenaire de l'institution de la hiérarchie en Hollande et en Norvège.

Hélas! la persécution religieuse continue à sévir dans certains pays de missions, en Chine notamment, où les effectifs missionnaires sont réduits à une quantité infime, et dans les nations d'au-delà du rideau de fer, en particulier en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, où la hiérarchie, le clergé et les fidèles réagissent avec une ardeur admirable. Le point spectaculaire de ces persécutions a été atteint en 1953 en Pologne, où, après la condamnation de S. Exc. Mgr Kaczmarek, évêque de Kielce, et l'arrestation de plusieurs autres évêques, le Gouvernement a eu l'audace, le 27 septembre, de procéder à la destitution de S. Ém. le Cardinal Wyszynski, Primat de Pologne et archevêque de Gniezno et Varsovie. Cette destitution a soulevé une profonde émotion dans le monde international, non seulement dans les rangs du Corps diplomatique auprès du Saint-Siège, où une audience a été sollicitée du Pape Pie XII pour lui dire la sympathie des nations, mais aussi auprès des Parlements de plusieurs pays, où de courageuses interventions publiques ont été faites, notamment en France, en Angleterre, en Belgique, dans la République fédérale allemande, au Canada, etc.

Dans plusieurs nations, les évêques n'ont pas manqué de faire entendre leur voix sur d'importants problèmes scolaires, sociaux, culturels, etc. Ce fut le cas en particulier en France, Belgique, Allemagne, Pologne, Espagne, Suisse, États-Unis, au Canada; l'on n'a pas craint parfois d'intervenir auprès des gouvernements lorsque les circonstances le réclamaient.

Sa Sainteté Pie XII a comme naguère pris position sur des questions d'actualité tout au cours de l'année. Les discours importants du Chef de l'Église catholique, ont été très nombreux, malgré la grave maladie dont le Souverain Pontife fut atteint durant les mois de janvier et février. Mentionnons parmi les sujets traités par le Pape Pie XII: Les chrétiens et la vie civique, — L'Église et les problèmes politiques, — L'État et la communauté juridique des peuples, — Le problème de la tolérance, — L'eugénisme et la morale chrétienne, — La psychotérapie et ses relations avec la morale, — Les problèmes modernes d'éducation, — La paroisse dans la vie de l'Église, — La vraie place de la technique dans le monde, — L'union et l'organisation de l'Europe, etc.

Faisant écho à ces signes, l'Action catholique mondiale a pris des initiatives animées qu'elle était, par la Conférence des organi-

sations internationales catholiques, dont la structure nouvelle a été mise au point lors de la réunion tenue à Rome du 8 au 12 mars et lors de plusieurs sessions de son Comité de Continuité siégeant à Londres, Bâle, Paris, Fribourg et Bruxelles, tandis que le Secrétariat de Fribourg continuait à faire l'office d'agent actif de liaison entre la trentaine d'organisations internationales catholiques fédérées. Des interventions auprès des Organismes internationaux (O.N.U., Unesco, O.M.S., Ecosoc, etc.) étaient également prévues et mises en action, grâce aux représentations de la Conférence générale auprès des centres de New-York, Paris et Genève.

Sur le plan des relations directes du Saint-Siège avec les organismes internationaux, on a enregistré en 1953 non seulement la représentation du Saint-Siège en de nombreuses conférences internationales, mais surtout la collaboration qui tend à se créer entre les missions catholiques et l'Unesco, dans le cadre des initiatives de cet organisme en faveur des pays sous-développés.

L'opinion publique catholique et même non catholique a porté un grand intérêt à la question des prêtres-ouvriers, reconnus désormais par le Saint-Siège avec un statut qui permettra une coordination encore plus accrue entre l'idéal sacerdotal et l'apostolat nécessaire de ces milieux.

L'année 1953 s'est terminée pour l'Église catholique universelle par l'ouverture de l'Année mariale, le 8 décembre à Rome, manifestation grandiose que le Pape Pie XII présida lui-même et qu'il avait annoncée par l'Encyclique « *Fulgens Corona* » (8 septembre), donnant des consignes de ferveur et d'action pour marquer dignement le centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Ottawa

C. C. C.



GÉZA VERMÈS, *Les Manuscrits du désert de Juda*. Paris, Desclée et Cie, 1953, 22.5 cm. 216 pp. ill. une carte de 8 photo. originales, 70 f. belges.

Qui n'a pas entendu parler des manuscrits de la Mer Morte? Les auteurs qui en parlent depuis quelque temps affirment que c'est la découverte la plus sensationnelle des temps modernes. Et c'est exact!

L'A. présente ici une étude de première main, basée sur une science sûre et accessible à tous. Dans la première partie, il retrace l'histoire des découvertes successives, aborde la question de la date, reconstitue la « communauté de l'alliance ». Dans la seconde, il étudie un recueil de textes plus importants.

Ceux qui s'intéressent au judaïsme et en particulier à l'Ancien Testament trouveront chez l'A. un guide sûr et indispensable.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## L'ÉTAT D'ISRAËL

**POPULATION.** Selon les plus récentes statistiques publiées par M. David Ben-Gurion, premier ministre de l'État d'Israël, la population d'Israël a passé de 650,000 à 1,450,000 dans les cinq dernières années. Seulement 10% environ de la population est encore arabe dans un pays qui il y a quelque trente ans était en très grande majorité arabe. Pour le moment cependant, l'immigration juive qui l'an passé donnait une moyenne de 25,000 par mois a baissé à 900. Dans une entrevue récente, le premier ministre a affirmé: « Nous voulons vivre dans une amicale coopération avec nos voisins arabes. Notre but est la paix ». En ce qui concerne l'internationalisation de Jérusalem et le rapatriement des Arabes dans leurs foyers situés en Israël il a déclaré avec emphase: « Jérusalem sera internationalisée sur nos cadavres. Nous sommes prêts à accepter Jérusalem divisée et nous ne nous opposons pas au contrôle international des Lieux Saints, mais Israël sans Jérusalem, ce serait comme le Sionisme sans Sion. Le rapatriement? Nous n'accepterons pas un seul arabe ».

**CONDITIONS DE VIE.** Selon M. Adlai Stevenson « la route d'Israël est aussi rocailleuse que son sol ». Il a trouvé que ses importations dépassent cinq fois ses exportations. L'an dernier le pays a gagné environ 20% de l'argent étranger qu'il a dépensé. Presque les trois quarts du budget de l'an dernier venait de l'étranger et un tiers de la dette d'Israël envers l'étranger devient dû chaque année. La production est basse, le coût élevé, les ressources maigres et l'industrie diminue à cause du manque d'échange étranger pour des matières brutes. Le pays ne produit environ que 30% de sa nourriture. Malgré plus d'un billion de dollars en dons, prêts, placements reçu dans les 5 dernières années, Israël plus que toute autre nation est loin de payer son train de vie.

Le sol peut fournir plus de nourriture, mais Israël manque d'eau et de cultivateurs. L'utilisation de l'eau est poussée avec un certain succès mais les projets de large irrigation exigeraient la collaboration des voisins hostiles comme la Syrie et la Jordanie. Bien que cela puisse sembler étrange, seulement 15% des 700,000 immigrants venant de 48 pays depuis 1948 se sont engagés dans l'agriculture. Le reste est passé parmi les professionnels, les artisans, les marchands propriétaires de magasins, ayant peu de goût pour la culture de la terre.

M. Stevenson a dit qu'il avait été attristé par le fossé qui sépare Israël du monde arabe. Les nombreux amis d'Israël aux États-Unis

devraient se rappeler que les bonnes relations entre les Juifs et les Arabes sont la seule alternative aux contributions continues d'argent à une « forteresse en état de siège permanent entourée de voisins aigris ». La paix, a-t-il dit, n'est pas simplement un mot d'un traité qui signé aujourd'hui signifie demain des relations d'amitié. La paix réelle, durable est un état d'esprit qui ne germera que de la confiance mutuelle et de la communauté des intérêts entre les Juifs et les Arabes. Cela pourra exiger beaucoup de temps. Mais le premier et le plus urgent des pas à accomplir consiste à régler les 6 importantes discussions sur les frontières, Jérusalem, la compensation et le rapatriement.

INTERNATIONALISATION DE JÉRUSALEM. Contrairement aux désirs des Nations Unies, le gouvernement d'Israël, tard en juillet, a transporté le Ministère des Affaires Étrangères de Tel Aviv dans la nouvelle partie de Jérusalem. Toutes les missions diplomatiques représentant les gouvernements non communistes ont été établies jusqu'ici à Tel Aviv. Elles ont signifié qu'elles ne transporteront pas leurs ministères à Jérusalem. Il est probable que l'Union Soviétique et ses satellites ouvriront leurs légations à Jérusalem.

M. Moshé Sharett, ministre des affaires étrangères en Israël, a dit qu'il ne pouvait pas comprendre comment cette démarche a surpris les États-Unis ni pourquoi elle embarasse les Nations Unies la nouvelle Jérusalem a été effectivement la capitale d'Israël depuis trois ans et demi. Il a ajouté que l'internationalisation territoriale de Jérusalem a été « abandonnée comme absolument privée de sens réaliste par le consentement impressionnant de l'opinion internationale ».

Il a dit qu'il était « généralement admis que la seule manière pratique par laquelle la communauté internationale puisse exprimer son intérêt à Jérusalem est l'établissement d'une forme convenable de contrôle des Lieux Saints par les Nations Unies ». La plupart des Lieux Saints se trouvent dans la partie jordanienne de Jérusalem, a-t-il affirmé.

M. Sharett a conclu en disant que son gouvernement ne pouvait pas tolérer plus longtemps « la situation anormale, inouïe et désastreuse » qui séparait le ministère des affaires étrangères du gouvernement et du parlement alors que le pays a en vain pendant des années attendu que les Nations Unies conçoivent un substitut à la résolution qui à peine née s'est avouée irréalisable ».

Les diplomates étrangers non communistes ont presque tous unanimement attaqué le transfert du ministère des affaires étrangères d'Israël dans la ville de Jérusalem. Les diplomates déclarent que l'embarras réel est pour les membres des Nations Unies.

Israël est prêt à accepter le contrôle international des Lieux Saints de Jérusalem mais est fermement opposé à l'internationalisation territoriale de l'aire de Jérusalem, telle qu'elle a été acceptée par les Nations Unies. Cette déclaration a été répétée par M. Moshé Sharett, ministre des affaires étrangères, devant le parlement d'Israël; en même temps il a aussi nettement dit qu'Israël reste opposé au retour des Arabes dans leurs foyers en Israël. Il a affirmé que si les Nations Unies en arrivent à la conclusion qu'un contrôle international des Lieux Saints est nécessaire, le consentement du gouvernement d'Israël est d'avance donné, mais que cela ne devrait pas empiéter sur l'état de la nouvelle Jérusalem comme capitale d'Israël ni sur la souveraineté d'Israël dans la nouvelle cité. De plus, il a dit au parlement que le contrôle international des Lieux Saints devrait être appliqué aux sanctuaires chrétiens, musulmans et juifs des deux côtés des murs de la ville.

Parlant des 800,000 réfugiés arabes, M. Sharett a déclaré qu'Israël n'accepte pas en principe de permettre à quelque partie de ces réfugiés de retourner en Israël. Il a insisté que les réfugiés arabes ne devraient pas être entretenus dans l'illusion vaine que leur retour en Israël est possible. Il a dit que la paix n'est possible qu'à la condition de maintenir l'état actuel des frontières et de la population.

Cette dernière déclaration a été faite moins d'un mois après qu'un interprète catholique eut invité les États-Unis à remplir ses devoirs comme membre des Nations Unies vis-à-vis des réfugiés arabes sans foyer. Cet interprète était Mgr Thomas J. McMahon, président de la mission pontificale pour la Palestine et secrétaire national de l'association catholique pour le bien-être du proche-Orient.

De leur côté, les Arabes demandent le droit pour les réfugiés ou de rentrer dans leurs maisons en Israël ou de recevoir une compensation adéquate pour leurs propriétés, de nombreux édifices et sept millions de dollars gelés dans les banques d'Israël.

Ils veulent que les frontières d'Israël sont restreintes aux dimensions fixées par le plan de partage des Nations Unies de 1947.

Ils exigent une issue sur la mer ou des facilités dans un port d'Israël.

*Washington*

PASCHAL KINZEL, O.F.M.

# INFORMATION

## LE CANADA CATHOLIQUE

Dans *le Canada ecclésiastique*, édition de 1953, on trouve les statistiques suivantes: deux cardinaux et 78 évêques dont 43 canadiens-français dirigent les 16,000 prêtres qui se trouvent dans les 15 provinces ecclésiastiques de notre pays. Le nombre des communautés d'hommes s'élève à 81, tandis que celui des communautés de femmes atteint 179. Les catholiques forment 43% de la population. A lui seul, le groupe français fournit à la religion catholique plus de membres que tous les autres blocs ethniques réunis; en effet, 96.7% des Canadiens français sont catholiques.

## SANCTUAIRE AU CHAMP DES PASTEURS

On vient de commencer au Champ des Pasteurs, à 3 milles de Bethléem, la construction d'un sanctuaire en forme d'étoile, dont les catholiques du Canada ont accepté de couvrir les dépenses. C'est ce que révèle le R.P. Barthélémy Héroux, franciscain, commissaire de Terre Sainte à Ottawa.

Sa Béatitudo Mgr Alberto Gori, franciscain, patriarche de Jérusalem, a béni la pierre angulaire de ce sanctuaire le 28 décembre, en présence de nombreux fidèles venus surtout de Bethléem et de Jérusalem. Le Canada était représenté à la cérémonie par quelques pèlerins et par les Franciscains missionnaires en Terre Sainte, particulièrement le R.P. Raphael Quinn, originaire de Montréal.

Le parchemin qui fut scellé dans la pierre angulaire porte la mention de la piété et de la générosité des Canadiens qui élèvent ce sanctuaire à l'Enfance de Notre-Seigneur, ainsi que le nom du R.P. Héroux, à titre de commissaire de Terre Sainte au Canada. Le R.P. Quinn a placé dans la pierre angulaire, à côté du parchemin, des pièces de monnaie canadienne.

Le Champ des Pasteurs est le lieu où se trouvaient les bergers quand, dans la nuit de Noël, les Anges apparurent dans le ciel pour annoncer la Naissance du Christ. Les Franciscains, gardiens des Lieux saints, y font depuis 700 ans une visite officielle dans l'après-midi du 25 décembre, et ils s'y rendent souvent aussi pour prier avec les pèlerins; la découverte récente de ruines imposantes qui indiquent l'emplacement d'une importante église à cet endroit, a décidé la Custodie de Terre sainte à fixer définitivement l'événement rapporté par l'Évangile. Les fouilles archéologiques furent dirigées par le R.P. Corbo, O.F.M., directeur de l'Institut oriental.

## RELIGIEUX CANADIEN NOMMÉ A LA CURIE ROMAINE.

Le R.P. Guy-M. Brisebois, O.F.M., originaire de Saint-Placide (Qué.), a été nommé, par billet de S.S. le Pape Pie XII, théologien de la Daterie Apostolique, apprend-on au Couvent des Franciscains à Ottawa.

Le R.P. Brisebois est professeur de droit canonique à l'Université Saint-Antoine de Rome depuis 1949. Il est devenu, depuis, avocat du tribunal ecclésiastique de la Rote, au Vatican.

La Daterie apostolique est un Office de la Curie romaine, dirigé par le cardinal dataire de l'Église, S. Ém. le cardinal Tedeschini, qui est aussi protecteur du Collège pontifical canadien à Rome. La mission de cet office est d'examiner l'idonéité des clercs qui doivent être promus à des charges importantes autres que celles des évêques; celles-ci reviennent à la S. Congrégation Consistoriale. La Daterie rédige également et expédie les actes de collation des charges en question. Cet office est apparu au 13e siècle et il existe distinctement depuis le 16e.

Le R.P. Brisebois, né à Saint-Placide en 1909, a été ordonné prêtre chez les Franciscains en 1935. Il obtint le doctorat en droit canonique à Rome en 1938 et ensuite le doctorat en droit civil à l'Université de Montréal. Il fut professeur au « Studium » des Franciscains à Montréal durant quelques années.

\* \* \*

## JOURNÉE D'ÉTUDES MARIALES AU GRAND SÉMINAIRE DE HALIFAX.

Les élèves du Séminaire du Saint-Cœur de Marie de Halifax, que dirigent les Eudistes, ont honoré le patron des séminaires, saint Thomas d'Aquin, en tenant une séance d'études mariales.

Le programme comportait un travail sur saint Bernard, sa vocation, son rôle, sa doctrine mariale et son opposition à l'Immaculée Conception d'après sa lettre aux chanoines de Lyon; ainsi qu'une étude sur Duns Scot, champion de l'Immaculée Conception.

La chorale du Séminaire a agrémenté la séance en exécutant des pièces de polyphonie palestrinienne et grégorienne.

\* \* \*

## CONSULTATIONS

27. *Que faut-il penser de la conduite d'une religieuse faible, qui, sous prétexte de garder ses forces pour son devoir d'état se prive de son oraison assez souvent ? N'est-ce pas là l'hérésie des œuvres dont parle dom Chautard ?*

Tout d'abord il faut la féliciter de concevoir justement l'obligation du devoir d'état. Imposé par les supérieurs en conformité avec les constitutions de l'institut, le devoir d'état contient l'expression la plus certaine de la volonté de Dieu. L'attachement au devoir d'état contient le remède le plus sûr contre les illusions, les tâtonnements, les divagations. Pour sanctifier un religieux, rien de plus efficace que le fidèle accomplissement du devoir d'état.

Mais cette religieuse se prive de son oraison pour mieux accomplir son devoir d'état. Ici il faut distinguer l'oraison elle-même et les circonstances de temps, de lieu, de procédé qui accompagnent l'oraison faite en communauté. L'oraison consiste dans l'élévation de notre âme vers Dieu pour lui rendre les hommages qui lui sont dus. Elle est une obligation pour tous les chrétiens selon la capacité de chacun. Il est bien entendu que cette élévation de l'âme ne comporte aucune crispation de nerfs, aucun froncement de sourcils, aucune contention d'esprit; elle se fait tout simplement dans une conversation intime, filiale, pleine d'abandon, puisant son sujet dans la situation réelle, concrète et actuelle pour y trouver motif d'adoration, de remerciements, d'expiation et de demande. Ainsi conçue, la pratique de l'oraison, loin d'imposer une fatigue, produit une détente agréable et bienfaisante. A cause de cela, la religieuse ne peut prendre prétexte de sa faiblesse pour se dispenser d'un devoir certain et imposé à tous les chrétiens.

L'oraison faite en communauté comporte des éléments nombreux: elle se fait habituellement à une heure fixe, dans un endroit commun, comme la chapelle, par la lecture publique d'un livre que tous les religieux doivent écouter... Ces éléments et d'autres n'appartiennent pas à l'oraison qui reste possible dans des circonstances fort simplifiées; ils entraînent parfois de réelles fatigues corporelles dont peut être facilement dispensé un religieux faible ou malade. Qu'une religieuse de santé délicate se fasse assez souvent dispenser de ces éléments, il n'y a en cela rien qui justifie une accusation de tiédeur ou de relâchement.

28. *Le capital stable doit-il exister pour tout institut ?*

Non. Tout d'abord il n'existe pas pour les instituts dont les constitutions excluent la capacité d'acquérir et de posséder, comme pour les Franciscains, les Capucins. Puis il peut ne pas exister dans les instituts qui débutent dans la pauvreté; la formation d'un capital stable requiert du temps. Les communautés de religieuses qui comptent cent ans et plus d'existence ont certainement accumulé les dots des religieuses décédées, ce qui constitue forcément un capital stable. Celles qui débutent n'ont encore eu le temps que d'accumuler des dettes, à moins d'avoir reçu des dons considérables. Enfin il peut aussi arriver que, malgré la prudence de l'administration, un institut perde son capital stable par suite d'un revers de fortune, comme un vol, un incendie, la faillite complète d'une maison de placements financiers ou d'une industrie où se trouvaient déposés à profit les biens de telle communauté. Ce sont là des malheurs qui sont arrivés dans le passé et qui hélas peuvent encore se produire.

29. *Chaque maison d'un institut doit-il posséder un capital stable ?*

La réponse dépend du régime économique suivi dans l'institut. Si le régime économique est centralisateur ou du type centralisé qui ne reconnaît le droit de pos-

séder qu'au supérieur général, comme c'est le cas pour les diocèses catholiques de l'Ouest canadien où seul l'évêque possède, le capital stable appartient non pas aux maisons mais à l'institut. Si le régime économique reconnaît l'autonomie des maisons pour la gestion des biens temporels, comme c'est le cas des paroisses catholiques de la province de Québec où le droit des fabriques reconnaît à chaque fabrique la capacité de posséder, une maison peut avoir un capital stable selon les conditions imposées par les constitutions de l'institut. En cette matière, le Code de Droit Canonique laisse à chaque institut la liberté d'exprimer dans ses constitutions le régime administratif préféré et impose l'obligation d'administrer les biens temporels selon les constitutions. C'est le canon 532 § 1.

30. *Une maison hypothéquée peut-elle être considérée comme capital stable ?*

Le dictionnaire définit une hypothèque: Droit réel dont est grevé un immeuble pour garantir le paiement d'une dette; le créancier qui possède une hypothèque peut faire vendre le bien hypothéqué en cas de non-paiement. Il résulte de cette définition qu'une maison hypothéquée n'est que conditionnellement un bien de l'institut: advenant le non-paiement de la dette protégée par l'hypothèque, la maison pourrait être vendue au bénéfice du créancier hypothécaire. A cause de cela, nous inclinons à croire que la maison hypothéquée ne peut pas être considérée comme capital stable. Si des réponses divergentes désirent se faire connaître, nous les considérerons avec sympathie et nous acceptons même de modifier la réponse précédente s'il y a lieu.

31. *Une province doit-elle voir à la prospérité de ses maisons avant d'envoyer son surplus à la maison générale ? En d'autres termes, une maison prospère, qui réalise un surplus assez substantiel, peut-elle aider une maison qui a peine à vivre financièrement ?*

La réponse dépend des prescriptions de vos constitutions en cette matière. Le canon 532 § 1 énonce clairement cette loi précise que les biens tant de la religion que de la province sont administrés conformément aux constitutions.

Si le régime économique imposé par vos constitutions est bien appliqué, une maison qui a peine à vivre financièrement sera certainement secourue soit par la maison générale, soit par la maison provinciale.

32. *Nos constitutions portent ceci: Si, au cours du noviciat, une novice renonce à ses biens, ou les grève d'obligations, la renonciation ou l'obligation est non seulement illicite, mais nulle de plein droit. D'après cet article, une novice peut-elle donner sur ses biens de minimes sommes, tantôt cinq dollars, tantôt dix dollars, pour telle ou telle œuvre qu'elle désire aider, ou pour payer des messes, ou simplement à titre de faveur ou de convenances ?*

Vos constitutions dans l'article cité reproduisent mot à mot le texte du Code de Droit Canonique au canon 568. Le texte du code porte exactement ces mots: *Si, au cours du noviciat, un novice renonce à ses bénéfices ou à ses biens...* Le mot bénéfice signifie un canonicat ou une paroisse. Il s'agit d'un prêtre chanoine ou curé qui entre en communauté; pour que la renonciation à son bénéfice soit valide, il doit la faire avant son entrée au noviciat. Vous comprenez pourquoi vos constitutions ont supprimé la mention des bénéfices.

Les commentateurs du Code de Droit Canonique disent que le canon 568 ne vise pas les petits dons ou les aumônes ordinaires faites aux pauvres ou même à l'institut.

De tels dons, expliquent-ils, ne sont pas censés diminuer les biens ni la liberté de retourner au monde si la novice décidait de ne pas prononcer les vœux. En effet, la raison d'être de ce canon consiste à forcer la novice à conserver ses biens, en sorte que, si pour une raison ou une autre, elle se trouvait dans l'obligation de retour dans le monde, elle ne se sentît pas à la gêne pour sa subsistance.

Pour votre novice, ce qui importe, ce n'est pas tant le motif pour lequel ou les personnes à qui elle donne, mais bien la quantité de ses dons. Renouveler fréquemment des dons de cinq ou dix dollars pourrait bien produire précisément ce que le canon défend. A vous de la renseigner sur le sens du canon 568 et de la mettre en garde contre une prodigalité dangereuse.

33. *Quand, en vertu du canon 569 § 1, une religieuse cède à son institut l'administration de ses biens personnels, l'économe doit-elle mêler ces biens aux biens de l'institut ?*

Non. Ces biens ne sont pas des biens de l'institut; ils lui sont seulement cédés pour être administrés par lui. Advenant la sortie de la religieuse pendant la période des vœux temporaires, ces biens doivent lui être rendus.

Il vaut donc mieux de placer et de traiter à part les biens personnels des religieuses confiés à l'institut; au temps fixé les fruits doivent être distribués aux bénéficiaires désignés par la religieuse, même si c'est l'institut lui-même qui est désigné comme bénéficiaire.

34. *Le montant des redevances de la caisse provinciale à la caisse générale n'a-t-il pas déjà été fixé au tiers des surplus ?*

Oui. Les Normes publiées en 1901 prescrivait à l'article 294 ce qui suit: *Toute maison, jouissant de biens abondants, chaque année, de ce qui à la fin de l'année reste d'argent, après que les comptes ont été faits et les dépenses payées, donnera la troisième partie à la caisse provinciale; de même, chaque province donnera à la caisse de l'institut la troisième partie du surplus.* Dans la suite, cette proportion n'a pas été maintenue. La pratique de la S.C. des Religieux laisse à l'administration provinciale ou générale le soin de déterminer cette proportion. Bien plus, dans plusieurs congrégations, le chapitre général peut confier au gouvernement général la faculté d'augmenter ou de diminuer selon les circonstances la quantité fixée d'avance.

L'expérience enseigne qu'il n'est pas pratique de fixer par un décret perpétuel ou de longue durée la somme que les maisons et les provinces doivent respectivement verser comme contribution aux provinces et à la curie générale. L'idéal consisterait à réviser chaque année cette somme selon les ressources de la maison ou de la province et selon les besoins de la province et de l'institut.

35. *Il arrive qu'un bon nombre de novices ne persévèrent pas jusqu'à la profession; en conséquence les démarches faites pour obtenir la dispense de la dot ne servent à rien. Ne serait-il pas possible de faire les démarches pour la dispense quand il y a lieu seulement après l'admission de la novice à la profession ?*

Non. Le canon 547 § 2 prescrit clairement que la dot doit être remise avant la prise d'habit, ou du moins sa remise en sera garantie en forme valable en droit civil.

36. *Quand la dot est payée à la province, la dispense doit-elle être demandée à l'ordinaire de la maison provinciale ou à l'ordinaire de la maison-mère ?*

Le plus pratique semble de la demander à l'ordinaire de la supérieure qui admet au noviciat.

37. *Une supérieure a-t-elle un rôle à remplir dans la question du jeûne de ses religieuses ?*

Le mot *rôle* est peut-être excessif, trop imposant. Disons que la supérieure peut aider ses religieuses dans la question du jeûne.

En quoi consisterait cette aide ? Elle pourrait dire à telle religieuse qu'étant donné ses charges et sa santé, elle ne peut certainement pas jeûner; dans ce cas, elle rassure une religieuse hésitante en lui disant qu'à son avis, elle est exempte de la loi du jeûne. Elle pourrait aussi modérer le zèle de certaines religieuses qui s'illusionnent en se croyant capables de jeûner alors qu'elle ne le sont pas tout-à-fait; alors elle invitera ces religieuses à demander la dispense.

Pourrait-elle aborder avec le confesseur ou le curé la question du jeûne de ses religieuses ? La démarche est possible si elle est faite avec déférence et tact. Alors elle fera connaître l'état de santé, la somme de travail des religieuses, les conditions hygiéniques et alimentaires de la maison... Tout cela en vue de renseigner celui qui aura à se prononcer sur les cas qui lui seront soumis.

Parce qu'elle connaît bien la situation concrète de sa maison et de ses religieuses, la supérieure peut certainement en ce domaine rendre des services précieux.

38. *Le sanctuaire de notre chapelle est très sombre. Pour mettre en évidence l'ostensoir quand il est exposé, une lumière électrique a été placée très discrètement à l'intérieur du baldaquin qui surmonte le tabernacle. Est-ce bien ?*

Au sujet de l'électricité dans l'intérieur du baldaquin au-dessus du tabernacle, on pourrait répondre ainsi:

Une réponse de la S. Congrégation des Rites, le 28 juillet 1911, ne permettait pas de placer des lampes électriques dans l'intérieur du baldaquin de l'exposition pour mieux faire voir la sainte Hostie par les fidèles (S.R.C., n. 4275). Trois ans plus tard la même défense est expressément répétée dans un décret de la même Congrégation *au sujet de la lumière électrique qui ne doit pas être employée sur l'autel, Acta Apostolicae Sedis*, 5 (1914) 352-353.

Telle est la règle générale donnée il y a quarante ans. Les commentateurs liturgiques la répètent encore dans leurs publications.

A la lumière, on peut demander un double service: un service de culte et un service d'éclairage ou d'ornementation. La S. Congrégation des Rites n'admet pas que l'électricité puisse servir à l'usage culturel: « les ampoules électriques ne peuvent se substituer aux cierges de cire ou à l'huile d'olive. Il y a là une question de symbolisme et de tradition: la flamme vivante d'un cierge ou d'une lampe alimentée à l'huile symbolise l'ardeur, la charité, la grâce; elle représente à sa façon le Christ, lumière du monde ».

Qu'on puisse se servir de l'électricité pour éclairer ou décorer les églises, cela ne fait aucun doute. Notre sainte Mère l'Église rappelle cependant que dans l'usage de ce mode d'éclairage ou d'ornementation, il faut veiller à éviter tout effet théâtral: ceci en effet répugne et à la sainteté du lieu et à la dignité du culte liturgique.

En outre la S. Congrégation des Rites demande qu'il n'y ait point de lumières électriques sur l'autel, y compris la table et le rétable (Cf. STERCKY, vol. I, n. 110).

Si l'on prend soin d'écarter tout effet théâtral prohibé dans le lieu saint, il semble bien qu'on peut admettre l'usage déjà établi en beaucoup d'endroits de fixer, en dehors de l'autel, soit au côté d'un jubé ou d'une colonne soit ailleurs suivant la disposition du local, une forte ampoule électrique munie d'un puissant réflecteur pour projeter

un faisceau de lumière sur l'ostensoir et la sainte Hostie afin de mettre le Saint Sacrement en pleine clarté et de le rendre bien visible aux fidèles adorateurs. En même temps qu'il observe la loi générale sur l'électricité, cet usage satisfait suffisamment au louable désir de bien mettre en lumière le saint Sacrement exposé.

39. *Dans le catéchisme des vœux de Cotel, n. 61, il est dit que tout dommage coupable que fait un religieux au prochain est contre la justice et doit être réparé. Voici la question: Un religieux ainsi tenu de restituer avec ses propres biens dont l'administration a été confiée à la communauté devra demander les permissions requises et par conséquent déclarer sa faute. Le danger de compromettre sa réputation ne crée-t-il pas une impuissance morale qui dispense de la restitution ?*

Supposons qu'il s'agit d'un dommage important. Admettons avec la consultation le droit à la réputation. L'obligation de demander aux supérieurs les permissions requises pour soutirer de ses biens personnels une somme destinée à réparer le dommage grave causé contient-elle le danger de se diffamer auprès de ses supérieurs ? Oui. Ce danger est-il suffisant pour dispenser du devoir grave de réparer le dommage causé ? Il semble difficile de l'admettre.

Ce danger réel, plus ou moins grand selon les cas, peut être facilement écarté. Voici comment un religieux peut s'y prendre dans de pareils cas.

Il peut laisser entendre qu'il s'agit d'une dette passée, qu'il la pensait réglée et qui rebondit d'une manière inattendue. Il pourrait même, si la vraisemblance le permet, laisser entendre que cette dette a été contractée avant l'entrée en religion. Si ce procédé n'est guère utilisable, il peut conserver les dons qui lui sont faits en raison de sa personne; quand il aura recueilli la somme nécessaire, il pourra réparer le tort causé, sans demander aucune permission à qui que ce soit. Si ce deuxième procédé n'est pas pratique, il peut recourir à la S. Pénitencerie afin d'exposer clairement le cas et obtenir une solution qui tienne compte de deux obligations: le droit à la réputation et le devoir de réparer le tort causé.

40. *A une question que je vous ai posée il y a quelques mois, vous avez répondu qu'une novice qui renonce à tous ses biens en faveur de sa communauté ou de ses parents, pose un acte invalide et illicite. Maintenant je veux savoir si une religieuse, professe depuis plusieurs années, qui a fait une telle renonciation pendant son noviciat, est maintenant responsable devant Dieu et doit faire quelque chose pour se conformer à la loi de l'Église ?*

La réponse à laquelle la consultation fait allusion s'appuie sur le canon 568.

En vertu de ce canon, une renonciation aux biens faite pendant le noviciat est illicite. Il y a donc faute, plus ou moins grave selon les cas. Mais ici, la renonciation a été faite de bonne foi; l'ignorance de la loi rend dans le cas la faute inexistante. Le fait d'entrer plusieurs années plus tard en la connaissance de la loi, ne rend pas coupable: la théologie morale enseigne que la prise de conscience d'une loi prohibant un acte posé antérieurement de bonne foi ne rend pas cet acte coupable.

De plus, le canon 568 déclare invalide une telle renonciation. Cela signifie que la novice d'alors devenue professe n'a pas réellement donné ses biens; ceux-ci restent bel et bien sa propriété et la personne qui les a reçus alors, soit l'institut, soit les parents, n'en est pas propriétaire. Les biens doivent retourner au propriétaire réel, c'est-à-dire à la novice d'alors devenue professe. Celle-ci devra ajouter ces biens à son capital et en confier l'administration conformément au canon 569 § 2.

41. *Il arrive que quelques-unes de nos sœurs novices aient travaillé avant d'entrer afin de payer les frais de leur noviciat. Ont-elles le droit d'utiliser ainsi leur argent au cours des années de leur formation ?*

La réponse est donnée par le canon 570 § 1. Si les constitutions ou une convention formelle faite au commencement du postulat ou du noviciat prévoient le versement d'une certaine somme pour la nourriture et l'habit religieux, cette utilisation est permise. Sinon, elle est défendue: les frais du postulat et du noviciat sont portés par l'institut.

On pourrait pousser plus loin et demander si une novice peut avec l'argent ainsi amassé acheter des objets utiles à sa formation. Ainsi une novice, qui sera spécialisée dans la musique, pourrait-elle acheter les œuvres de Bach? Oui, à condition que ces volumes restent sa propriété, car selon le canon 568 elle ne peut renoncer à ses biens.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.



CHANOINE BEAUDENOM, *Formation à l'humilité*. Paris, Lethielleux, édition révisée et adaptée par le R.P. Adrien Pépin, A.A., 1953, 18 cm. 263 pp. 520 francs.

Excellente idée que celle d'offrir une nouvelle édition du précieux ouvrage de M. le Chanoine Beaudenom. Tout d'abord, ce texte sérieux et important doit être continuellement à la portée des chrétiens et en particulier des religieux et des religieuses. Puis malgré un tirage global de 50,000 copies, il est épuisé depuis au moins dix ans. Enfin à une époque d'action et d'agitation comme la nôtre, la vertu d'humilité, souvent traitée comme une parente pauvre dans la famille des vertus, mérite d'être mise en honneur.

Les 31 méditations sont divisées en 5 parties: Besoin et raisons d'être humble, Jésus humble, l'âme vraiment humble, l'humilité transformante. Chaque partie est précédée d'une étude préparatoire. Le livre se termine par une élévation sur les rapports de l'humilité et de la charité, un examen sur la pratique de l'humilité et des conseils concrets.

Les communautés qui n'auraient pas cet ouvrage sont invitées à se le procurer.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## NÉCROLOGIE

R.P. E. Barbeau, C.S.V. — R.S. Marie de Jésus, R.H. — RR.SS. Marie Colomba des Sts Anges, M. Éthel de la Passion, F.M.M. — RR.SS. Ste Eudoxie, Ste Marthe de Jésus, S.M. — RR.SS. M.-Yolande Allard, M.-Helen Bogdan, Violet Cook, M.-Zélia Delisle, Ellen Frances Hannaford, M.-Élisabeth McNeil, M.-Alma Nault, C.N.D. — RR.SS. Anna Parent — Ste-Euphémie, Claire Lauzier, S.G.M. — RR.SS. M.-Philomène Gagné, M.-R. Aimée Turgeon, S.C.Q. — RR.SS. Léopoldine, Marie-Aza, M.-Azéline, M. Conrad du S.-C., M. Léon-Joseph, M. Lucrétia, M. Marguerite de Lorraine, M. Thérèse du C. de J.S.S.A. — RR.SS. M. de Ste Hildegarde, M. Théodule, B.P.A. — RR.SS. M. Arthur de Jésus, M. des Anges, P.F.M. — RR.SS. Rita Flynn, Aurore Francœur, Mélina Gauthier, SS.NN.J.M. — R.S. M. St-Jean de l'Eucharistie, P.M. — R.S. M. de la Ste-Famille, P.S.S.F. — RR.SS. Clément de Rome, Columban, Denis, Lazare de Jésus, M. Alphonse, Rose de Viterbe, F.C.S.P. — RR.SS. de St-Edmond, de St-Émilien, S.S.C. — R.S. Louis-Joseph, P.S.N.D.S.D.

le 14 mars 1954

R. I. P.



# LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages.

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement: CANADA . . . . . \$2.00  
AUTRES PAYS . . . . . \$2.50

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

**Directeur:** R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.  
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: TU. 6911

## Conseil de direction:

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs responsables: Les Frères des Écoles Chrétiennes

**Secrétariat:** 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.  
Téléphone: PLateau 9066\*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.



## LES LIVRES

### ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- BEAUDENOM, CHANOINE, *Formation à l'humilité*, édition révisée et adaptée par le R.P. Adrien Pépin, A.A., Paris Lethielleux, 1953, 18.5 cm. 263 pp. 520 francs.
- CAVIEZEL, F.-W., *Qui donc a tué?* Mulhouse, Salvator, 1954, 18.5 cm. 304 pp. 540 frs.
- DESMARAIS, MARCEL-M., O.P., *L'Amour à l'âge atomique*. Montréal, Éd. du Lévrier 1953. 237 pp. \$1.00.
- DUGAS, SR, R.-H., S.J., *Mère Marie-Rose Rivard*. Montréal, 1953, 21 cm. 32 pp.
- HUNERMANN, G., *Le Mitron de Vienne, St Clément-Marie Hofbauer, rédemptoriste*. Mulhouse, Salvator, 1953, 19 cm. 304 pp. 540 francs.
- JURGENS, MARIANNE, *Mademoiselle Loukie*. Mulhouse, Salvator, 1954. 19 cm. 296 pp. 500 francs.
- LAMONTAGNE, ONÉSIME, O.F.M., *Crypte-musée du B.P. Frédéric*. Trois-Rivières, 21 cm. *Pain (La) intérieure des nations*. Paris, Desclée et Cie, coll. Les Enseignements Pontificaux 1952, 17 cm. 651 pp. 110 fr. b. — *Le corps humain*, 297 pp. 70 fr. b.
- ROY, MARIE-ANNA A., *Le Pain de chez nous*. Montréal, 1954, 19 cm. 256 pp. \$2.00.
- SINEUX, R., O.P., *Initiation à la théologie de S. Thomas*. Paris, Desclée et Cie, 1953, 20 cm. 852 pp.
- Unda*. Fribourg 1953, 21.5 cm. 24 pp. ill.
- VERMÈS, GÉZA, *Les Manuscrits du Désert de Juda*. Paris, Desclée et Cie, 1953, 22 cm. 216 pp. 1 carte, 8 illustrations, 70 fr. b.